



Adhérer à un groupement professionnel

En France, près de **33 000 artisans boulangers-pâtisseries** ont à cœur de proposer, grâce à leur savoir-faire, des produits de qualité. Un **chiffre d'affaires annuel de 11 milliards d'euros**, une production de **6 milliards de baguettes chaque année** ainsi qu'un nombre de **180 000 actifs** font de la boulangerie-pâtisserie artisanale un secteur dynamique et durable. Pour rassembler les artisans et unifier le secteur, des structures stables et compétentes sont nécessaires.

La Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française fédère **les 94 groupements professionnels départementaux** et **les 13 groupements professionnels interdépartementaux** répartis sur l'ensemble du territoire. L'adhésion à un groupement professionnel offre de nombreux avantages qui facilitent le quotidien des artisans boulangers-pâtisseries et les guident dans le développement de leur activité.

Vous aider, vous assister, vous conseiller, vous renseigner, vous représenter, vous défendre et promouvoir la profession : autant de missions pour vous accompagner dans votre quotidien d'artisan boulanger-pâtissier. Votre adhésion accroît notre représentativité. **Rejoignez-nous !**

Défendre la profession

Au sein d'un groupement professionnel, la profession d'artisan boulanger-pâtissier est représentée auprès des instances locales, régionales et nationales (CNBPF, CGAD, U2P...) mais également auprès des institutions publiques et parapubliques (DIRECCTE, Concurrence et Fraudes, Chambre des Métiers...) Votre adhésion garantit la **défense de vos droits et de vos obligations**.

Être accompagné

Appartenir à un groupement professionnel c'est **rejoindre une structure qui défend vos intérêts qu'ils soient économiques, matériels ou moraux**. Un personnel à disposition pour répondre à vos demandes, et vous conseiller et vous assister en cas de litiges.

Être informé

Le groupement professionnel vous tient informé des évolutions du secteur, continuellement en mutation. Pour vous renseigner au mieux, **des informations et des conseils personnalisés** en matière sociale, juridique, économique, fiscale, de communication vous sont fournis. Des documents obligatoires vous sont également transmis.

Être formé

Le groupement professionnel veille également à ce que vous puissiez **consolider vos connaissances et compétences** par le biais de **stages et de formations** en boulangerie, pâtisserie, en vente, en gestion... Une occasion pour vous de vous perfectionner.

Valoriser le métier

Vous aurez l'opportunité de **participer à des actions collectives de promotion du métier** (Fête du Pain, Galettes etc.) afin de contribuer au rayonnement de la boulangerie-pâtisserie artisanale. Le groupement vous propose de participer à des **salons, des forums et concours** (Meilleurs Jeunes Boulangers, Meilleure Baguette de Tradition, Trophée des Talents de la vente...) pour mettre à l'honneur l'artisanat français et **valoriser l'image de la profession**.

Devenir Boulanger de France

La marque « **Boulangier de France** » lancée par la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française s'accompagne d'une **charte de qualité** avec pour objectif de **devenir le code de référence de la profession**. Ce document décrit une série d'engagements pour les artisans Boulangers de France en matière de fabrication artisanale, de choix des matières premières, d'hygiène et de qualité, de proximité avec les clients. Rejoindre un groupement c'est également pouvoir déposer une demande d'adhésion « Boulangier de France », et ce à un **tarif préférentiel**.



En résumé, adhérer à un groupement professionnel c'est l'assurance d'un **avenir professionnel plus sûr**. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts dans la promotion de notre métier et de nos valeurs.



BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2021

GROUPEMENT PROFESSIONNEL DE LA BOULANGERIE ET DE LA PATISSERIE DE L'ARDECHE

Civilité Madame Monsieur

Nom

Prénom

Entreprise

Adresse

Code Postal [] [] [] [] [] Ville

Tél Portable

Adresse email

N° SIRET Code NAF

Forme juridique de l'établissement :

SA SARL EURL Nom propre Autre

Nombre de salariés

Nombre d'apprentis

Nombre de travailleurs non-salariés (y compris le chef d'entreprise)

J'adhère au Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie de

l'Ardèche pour un montant de cotisation, pour l'année 2021 **310,00 €**

Je peux fabriquer la Baguette Ardéchoise et Lou Pisadou (selon la convention) à demander à votre Groupement Professionnel et bénéficier des avantages cités en PJ.

L'adhésion au Groupement Professionnel de la Boulangerie et Pâtisserie de l'Ardèche est valable un an à compter de sa date de souscription. Elle est renouvelée par tacite reconduction pour ceux qui ont opté pour le prélèvement. La cotisation annuelle est appelée conformément aux montants adoptés lors du Conseil d'Administration du 16/11/2020. Le non renouvellement de l'adhésion par prélèvement peut être demandé par courrier, 1 mois avant la date anniversaire de l'adhésion.

Je souhaite m'abonner au journal Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie **30.50 €**
par an

Oui Non

Je souhaite souscrire à la Protection juridique MAPA au tarif de..... **119.00 €**

Oui Non

Soit un TOTAL GLOBAL de : €

Type de règlement :

En chèque bancaire à l'ordre **du Groupement Professionnel Boulangerie-Pâtisserie 07**

En **4** chèques à encaisser au **31/03 – 31/05 – 31/07 – 30/09**

Par virement IBAN : **FR761390 6000 0285 0598 6742 922**

Par prélèvement mensuel (nous joindre un RIB)

En cotisant au Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie de l'Ardèche, vous acceptez les conditions de notre règlement général sur la protection des données (RGPD – voir PJ).

Date :

Cachet et signature de l'entreprise

Groupement Professionnel de la Boulangerie et de la Pâtisserie de l'Ardèche
70 Allée des Ondines – 07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél. 04 75 07 54 53 / 07 81 25 58 54 www.boulangerie07.fr

CGAD
Les entreprises alimentaires
de proximité
Membre de l'U2P